

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DECISION DU MAIRE

DM PM 2023 - 12 - 16

Département des Alpes de Haute Provence

Objet: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Le Maire de SISTERON

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la convention de stérilisation et d'identification du chat errant proposé par la fondation 30 Millions d'Amis – 40 cours Albert 1er 75008 PARIS.

Considérant que ce type de décision appartient au Maire.

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler la convention entre la ville de Sisteron et la fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et l'identification des chats errants.

ARTICLE 2 : La fondation 30 Millions d'Amis s'engage à financer à 50% l'identification et la stérilisation des chats sur le territoire communal, mode de régulation qui apparaît comme l'action à privilégier. Le reste des 50% seront à la charge de la commune qui versera dans un premier temps un acompte de 50% de la somme demandée (3500€ maximum), soit 1750€, le reste de la somme sera versée en fin d'année 2024 au vu d'un état des interventions réalisées, fourni par 30 Millions d'Amis dont la quantité serait supérieur à 50 chats.

ARTICLE 3 : La dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, et à Monsieur Jean-François LEGUEULLE, Déléqué Général de la fondation 30 Millions d'Amis.

Mairie de Sisteron - BP. 100 - 04203 SISTERON CEDEX

Téléphone: 04.92.61.00.37 Télécopie: 04.92.61.28.02 ou 04.92.61.5

Fait à SISTERON, le 10/01/2024. Le Maire. **D.SPAGNOU**



Mis en ligne le 10/01/2024 A 10h06

REÇU EN PRÉFECTURE le 10/01/2024